



CTL du 14/04/2016

COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. PAILLET, Mme GIGUET

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. BRUN (T),
M. BONNEAU (S), Mme BESSON-BRILLANT (S)

FO : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T)

SOLIDAIRES : M. LAROUSSINIE (T), Mme ESCURE (T)

Secrétaire : Mme BONNET, Secrétaire adjoint : M. HINDERSCHID (CGT)

M. MORICEAU, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 9H30.

I – BUDGET PREVISIONNEL 2016 (pour avis en 2ème convocation suite au vote défavorable unanime du 5 avril 2016):

M. MORICEAU souhaite connaître les raisons du vote négatif des organisations syndicales lors du précédent CTL.

La CGT Finances Publiques lui répond que le budget prévisionnel pour 2016 ne peut pas être satisfaisant puisqu'il se situe dans un contexte systématique de baisse des moyens ; une telle situation ne pouvant que créer de mauvaises conditions de travail pour les agents. En l'état actuel des choses, le département n'est pas à l'abri de nouvelles coupes budgétaires lors des ajustements qui interviendront en cours d'année.

M. MORICEAU n'exclue pas que cela puisse arriver. Il s'enquiert de l'avis des organisations syndicales sur la gestion locale des moyens alloués.

M. HINDERSCHID (CGT) indique que, par le passé, les élus devaient exprimer leur avis de manière dissociée sur l'exécution budgétaire et sur le budget prévisionnel. Le vote traditionnel de la CGT concernant l'exécution était l'abstention afin de reconnaître la qualité du travail de la direction locale. N'étant plus aujourd'hui interrogés que sur le budget prévisionnel, nous n'émettons pas d'avis sur l'exécution.

M. MORICEAU soumet ce point à l'ordre du jour au vote :

VOTE : CONTRE 6 (2CGT, 2 FO, 2 SOLIDAIRES)

II – EVOLUTION DES MODALITES DE CONTROLE DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SES CONSEQUENCES SUR L'AFFECTATION DES AGENTS (pour avis en 2ème convocation suite au vote défavorable unanime du 5 avril 2016):

M. MORICEAU revient sur le compte rendu CGT du dernier CTL, il pense que nous n'avons pas été précis en omettant de dire que le régime indemnitaire spécifique « redevance » serait maintenu pour les agents, issus de ce métier, intégrés aux PCE.

M. BRUN (CGT) assume cet écrit, car à la date du CTL, rien n'était arrêté. Cette disposition n'est qu'une proposition du groupe de travail.

M. MORICEAU assure que le directeur général des Finances Publiques, d'un point de vue juridique, ne reprendrait pas cette mesure dans une note de service s'il n'avait pas l'intention de la mettre en œuvre.

M. BRUN (CGT) indique que ce régime indemnitaire serait maintenu pour les agents continuant à exercer la mission. L'absence de transcription, au TAGERFIP des PCE, de l'emploi dédié au contrôle de la contribution laisse à penser que sa disparition est programmée et que le maintien de l'indemnité l'est aussi.

M. MORICEAU soumet ce point à l'ordre du jour au vote :

VOTE : CONTRE 6 (2CGT, 2 FO, 2 SOLIDAIRES)

III- L'ADOSSEMENT DU POLE ENREGISTREMENT AU SPF (pour avis en 2ème convocation suite au vote défavorable unanime du 5 avril 2016):

M. BRUN (CGT) maintient qu'il n'y a aucun point commun entre les missions des deux services. Il se demande comment la juxtaposition de deux services en grande difficulté pourrait accoucher d'une structure qui fonctionnerait sans difficultés. Ce tour de passe-passe ne pourrait à l'évidence se réaliser sans abandon de missions, abandon de missions qui ne manqueraient pas de justifier de nouvelles suppressions d'emplois.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) relève que le SIE devra prendre en charge le stock des dossiers de paiements différés et/ou fractionnés ainsi que le suivi des hypothèques. Elle demande comment les collègues du SIE, déjà en grande difficulté depuis le départ non remplacé de deux agents, pourront assurer ces nouvelles missions qui demandent des compétences spécifiques.

M. BRUN (CGT) (sans ironie !!) ne doute pas que toutes les formations, voir E-FORMATIONS, seront déclinées pour faciliter ces changements de métiers.

M. MORICEAU rappelle que s'il s'agit, dans un premier temps, de juxtaposer les deux services, l'ensemble des agents sera amené à remplir, immanquablement, la totalité des tâches de cette nouvelle structure. Le projet de mouvement C, publié cette semaine, ne va pas dans le sens de ses ambitions, il saura réclamer avec vigueur des moyens supplémentaires. Quant au SIE, il rappelle que pour répondre aux difficultés de ce service le poste de cadre A, laissé vacant pendant plusieurs mois, a été pourvu au 01/09/2015.

M. BRUN (CGT) affirme que, comme par le passé, l'administration mettra une nouvelle fois en œuvre son arithmétique qui fera que 8 agents (SPF) + 4 agents (enregistrement) feront 8 agents (SPFE).

M. MORICEAU soumet ce point à l'ordre du jour au vote :

VOTE : CONTRE 6 (2CGT, 2 FO, 2 SOLIDAIRES)

V – QUESTIONS DIVERSES :

M. HINDERSCHID (CGT) demande ce qu'il en est de la prime d'accueil ; doit-on craindre qu'elle soit proratisée pour tenir compte de la réduction des horaires d'ouverture au public mise en place en 2015 ?

M. MORICEAU répond qu'il n'a pas d'information pour l'instant, il interrogera le délégué interrégional qu'il doit rencontrer prochainement.

M. BRUN (CGT) demande quand sera versée la prime exceptionnelle (ex prime d'intéressement).

M. MORICEAU indique qu'il n'a, là non plus, pas d'information.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 11H05.

Vos élus au CTL : Daniel HINDERSCHID – Patrice BRUN – Pascal BONNEAU – Claudette BESSON-BRILLANT